



**Conseil Municipal du 22 mars 2026
Salle de Bernadou à Villemur-sur-Tarn**

Extrait du Registre des Délibérations

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 031-213105844-20260323-DELIB2026007-DE



Délibération 2026-007

Election du Maire

L'An deux mille vingt-six et le dimanche 22 mars à 10 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis à la salle de Bernadou sous la Présidence de M. Michel NOT, Doyen d'Age, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 18 mars 2026.

Présents

M. Serge MOULET, Mme Caroline VILLA, M. Quentin DUROS, Mme Sabrina ROMERO, M. Pierre CRESUT, Mme Nathalie GILARD, M. Jean-Louis LATUGAYE, Mme Jade MALAFOSSE, M. Jacques ASO, Mme Laure PICARD, M. Christophe MAZZOLENI, Mme Audrey RAMOND, M. Mickael MOULON, Mme Céline CAMMAS, M. Eric ESPANOL, Mme Brigitte BERTO, M. Frédéric BURGALAT, Mme Sonia GOMEZ, M. Hervé BENECH, Mme Océane HILLAIRET, M. Guillaume TURROQUES, Mme Chloé PLACIER, M. Michel NOT, Mme Nathalie BLATCHE, M. Olivier DE BENEDICTIS, Mme Louise MICHARD.

Conseillers ayant donné pouvoir

Aucun

Conseillers absents

M. Jean-Marc DUMOULIN
Mme Florence DELTORT
M. Philippe VIGUIE

Secrétaire de séance

Mme Audrey RAMOND

Membres en exercice - 29

Membres présents - 26

Pouvoirs - 0

Membres absents - 03



Exposé

Monsieur Michel NOT, doyen du Conseil Municipal et Président de séance, invite l'assemblée municipale à procéder à l'élection du Maire. Il informe qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

CONSTITUTION DU BUREAU :

Monsieur Michel NOT propose de désigner pour ce scrutin deux assesseurs :

- Mesdames Brigitte BERTO et Sonia GOMES de la liste « Ensemble pour Villemur » se proposant pour occuper le poste d'assesseur.

ELECTION DU MAIRE :

Monsieur Serge MOULET pour la liste « Ensemble pour Villemur » propose la candidature de Serge MOULET.

Monsieur Olivier DE BENEDICTIS pour la liste « Agir pour Villemur » propose la candidature de Olivier DE BENEDICTIS.

RESULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de votants	26
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	26
Majorité Absolue	14

PRÉNOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En lettres
Serge MOULET	24	Vingt-Quatre
Olivier DE BENEDICTIS	2	Deux

Monsieur Serge MOULET est proclamé Maire et immédiatement installé.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,

Audrey RAMOND



Pour extrait conforme,
Le Doyen d'Age,

Michel NOT